

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/07/2019

Dossier complet le :

23/07/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0162

1. Intitulé du projet

Construction de la salle des fêtes de Beynes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Beynes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain BRICAULT, Maire de Beynes

RCS / SIRET

2 1 7 8 0 0 6 2 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Construction d'une salle des fêtes (bâtiment ERP de type L de 4ème catégorie) comprenant un parking de 70 places pour l'accueil des personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'une salle des fêtes au Sud de la commune, le long de la route départementale 119, à l'entrée de la ville, en lieu et place d'une prairie. Elle remplacera l'actuelle salle des fêtes, inutilisable du fait de sa situation, dans le périmètre du plan de prévention des risques technologiques associé au stockage de gaz de la société STORENGY et de la station de compression de gaz de la société GRT gaz.

La nouvelle salle des fêtes a pour vocation d'accueillir 231 personnes. Il s'agira d'un bâtiment de plain-pied dont la superficie de plancher sera de 397,08 m².

Le bâtiment sera conçu à partir de 3 matériaux principaux : le béton apparent teinté dans la masse, des panneaux en bois faisant la transition entre intérieur et extérieur et la tôle métallique.

4.2 Objectifs du projet

La future salle des fêtes sera ouverte aux associations, aux particuliers et aux entreprises pour y tenir des réunions publiques ou privées (réunion, conférence, congrès, réception, exposition à but non lucratif) et manifestations diverses.

Une modulation de la salle sera disponible, cette dernière pouvant être divisée en deux parties.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La livraison de la salle des fêtes est prévue courant 2020.

Le chantier comprendra les phases suivantes :

- la mise en sécurité du site,
- une phase de terrassement et de préparation des terrains,
- la réalisation du bâtiment,
- la réalisation des aires de stationnement et de la voirie interne de circulation ,

Des dispositions seront prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations grâce à une charte de chantier propre.

Dans le cadre de l'installation du chantier, des zones de stationnement seront installées dans les enclaves de travaux.

L'utilisation de matériaux recyclables sera privilégiée dans le cadre du projet, ainsi que les circuits courts pour l'élimination des déchets de chantier et limiter l'impact carbone. Afin d'éviter toute salissure des voiries, des aires de décrottage seront installées sur le chantier. Pour limiter les poussières, des campagnes de nettoyage seront organisées régulièrement par chaque entreprise et des revues propreté chantier seront effectuées chaque semaine. Des aires de lavages des bennes à béton avec ouvrage de rétention seront également mises en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création de la nouvelle salle des fêtes sur la commune de Beynes.

Assainissement :

Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune sans traitement préalable.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle est la solution retenue pour le traitement des pluies courantes et celles des événements exceptionnels (pluies décennales).

Les eaux de toiture seront envoyées dans une noue végétalisée située à l'arrière du bâtiment sans traitement préalable.

Les eaux de voirie et des parkings transiteront préalablement par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être envoyées dans une noue située le long des aires de stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La seule procédure administrative à laquelle est soumis le projet est le permis de construire.

A noter qu'une notice d'incidence, à l'issue de l'instruction de cette étude cas par cas, sera transmise à la DREAL

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Construction d'une salle des fêtes	
- Surface plancher du bâtiment :	374.7m ²
- Local poubelles, entretien et technique :	31,7 m ²
- Espaces extérieurs :	1 604,4 m ²
dont stationnement visiteurs :	859,3 m ²
Terrasses :	172.5m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Salle des fêtes
RD 119 - Route de Frileuse
78650 Beynes

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 1 ° 5 3 ' 0 _ " 66E Lat. 4 8 ° 5 1 ' 7 _ " 02N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ _ ° _ ' _ " _ Lat. _ _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ _ ° _ ' _ " _ Lat. _ _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 n°110001369 : "Vallée de la Mauldre et affluents". A noter la présence, à proximité de la ZNIEFF de type 1 n° 110001382 : "Côte de Beynes", à 100 m au Nord-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul Arrêté de protection de biotope dans le département des Yvelines est l'Arrêté FR3800005 - Le bout du Monde, à 13 km au Nord du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Beynes ne fait pas partie des communes concernées par le plan de prévention du bruit dans l'environnement émis pour le département des Yvelines. Un plan de classement sonore des infrastructures est néanmoins présent sur la commune?
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul monument inscrit aux monuments historiques, sur la commune, est le Château de Beynes, situé à 780 m au Nord-Ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base de données CARMEN, la zone d'étude est classée en zone 3 des enveloppes potentiellement humides. Une étude de délimitation de zone humide et un inventaire faune flore ont été réalisés dans le cadre de ce projet (rapport Tauw n°1615534LIZ-v01 du 12 juillet 2019). Les essais pédologiques attestent de l'absence de zone humide au droit de la zone d'étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon le site Géorisques, la commune de Beynes est concernée par deux PPRN Risque Inondation : le PPRN n°78DDT20100016 - PPRI de la Mauldre approuvé le 18/09/2006 (et le PPRN n° 78DDT20100017 - PPRI du Ru du Gally approuvé le 24/07/2013. Toutefois le site n'est pas dans le périmètre des aléas.</p> <p>Présence sur la commune d'un PPRT (n°78DDT20130013 - PPRT STORENGY pour des effets thermiques et de surpression, approuvé le 07/05/2012). Le projet se situe en dehors du périmètre du PPRT</p> <p>PPRI de la Mauldre et du Ru du Gally approuvés respectivement le 18/09/2006 et le 24/07/2013. PPRT STORENGY approuvé le 07/05/2012.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité industrielle historique n'a été recensée sur l'emprise du site.</p> <p>Des échantillons de sol ont été prélevés et analysés dans le cadre de l'étude de gestion des eaux pluviales, réalisés par le bureau d'études Tauw France. Les analyses n'ont pas permis de mettre en évidence de source de contamination des sols.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le département des Yvelines a classé 3 nappes en tant que "zones de répartition des eaux". Il s'agit de la nappe de Beauce, de la nappe de Champigny en rive droite de la Seine et des nappes profondes de l'Albien et du Néocomien.</p> <p>Deux arrêtés ont été signés en 2005 et 2009 afin d'anticiper la gestion des étiages et de définir des mesures de restriction des usages de l'eau.</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de captage d'eau potable au droit de la commune.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche site NATURA 2000 est situé à 9,5 km au Sud-Ouest du site. Il s'agit du site FR112011 " Massif de Rambouillet ", massif forestier de 22 000 ha qui comprend 14 000 ha de forêt domaniale situé sur un plateau à argiles, entaillées par sept cours d'eau, de nombreux étangs et fossés alimentant le château de Versailles.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La salle des fêtes utilisera le réseau d'eau potable de la commune de Beynes afin de satisfaire à ses besoins en eau. Ceux-ci se répartiront essentiellement entre les eaux sanitaires, les eaux de lavage des sols et la défense incendie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du projet, il n'est pas prévu de procéder à des opérations de drainage des sols.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements réalisés pour l'aménagement de la future salle des fêtes, des parkings et de la voie de circulation attenante généreront des déblais. Ceux-ci seront prioritairement utilisés pour les nivellements paysagers du site sous réserve de leur innocuité. Si besoin, ils seront évacués en centres de valorisation ou en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante en lieu et place d'un champ agricole, actuellement à l'état de friche. Une étude faune flore a été menée sur la zone d'étude (jointe en annexe de ce document). Les conclusions de cette étude sont les suivantes : La zone d'étude écologique ne constitue pas d'enjeu majeur pour les amphibiens et les reptiles, ni pour les insectes, les mammifères terrestres ainsi que pour l'avifaune. L'extrémité sud de la parcelle présente plus d'intérêt par la présence de haies et de fourrés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000, le plus proche, est situé à 9,5 km du projet. Il est peu probable que le projet puisse avoir un impact sur la zone NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site consommera de l'espace naturel puisqu'il se tient en lieu et place d'une prairie. La surface considérée correspond à l'occupation de la salle des fêtes, soit un peu plus de 2 000 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déplacements à la fois pendant la phase travaux (véhicules de chantier) ainsi que pendant la phase d'exploitation (déplacement des personnes se rendant sur la salle des fêtes). Toutefois, l'impact sur les rues adjacentes sera minime, du fait d'une utilisation événementiel de la salle des fêtes et d'une occupation limitée à 150 personnes. Des aménagements, afin de privilégier les modes de déplacements doux et l'utilisation des transports en commun, seront réalisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le chantier est susceptible de générer des nuisances sonores. Des tranches horaires seront définies afin de perturber le moins possible les riverains. Le projet sera directement impacté par le bruit généré par la voie de chemin de fer contiguë à la parcelle, classée en catégorie 2. Une étude acoustique sera réalisée pour définir les protections à mettre en place au droit du futur bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement et de construction du futur bâtiment seront susceptibles de générer des vibrations qui pourront être ressenties par les riverains, toutefois, ces nuisances seront de courte durée. Rappelons que toutes les mesures seront prises pour limiter la propagation des vibrations lors des travaux ou tout du moins pour atténuer leur perception (information des riverains, cahier de doléances,...)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis la mise en place de dispositifs d'éclairage et de balisage des voiries afin de satisfaire aux exigences de la norme PMR, aucun autre dispositif susceptible de créer une émission lumineuse n'est prévu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, notamment pendant la phase de démolition, le chantier est susceptible d'émettre des poussières dans l'atmosphère. C'est pourquoi, des mesures préventives afin de limiter ces rejets seront mises en place pendant toute la durée des travaux (utilisation d'engins homologués, dispositif de brumisation mobile, campagne de nettoyage,...)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal. La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera privilégiée pour les eaux pluviales. Des aménagements paysagers et architecturaux comme des noues végétalisées permettront de traiter au maximum ces pluies par infiltration. Les eaux de ruissellement en provenance de la voirie et des aires de stationnement seront préalablement traitées par un séparateur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les déchets de démolition feront l'objet d'un tri sélectif. Ils seront gérés, par la suite, par des prestataires agréés. Pendant la phase d'exploitation, les seuls déchets produits par le bâtiment seront des déchets valorisables ou recyclables (papier, carton, verre,...) et des ordures ménagères. Des points de collecte volontaires sont également présents à proximité du site

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de monument historique dans un rayon de 500 m autour du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 2 000 m ² de sols agricoles, actuellement à l'état de prairie, seront impactés par le projet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Selon la base de la MRAE (missions régionales d'autorité environnementale" recensant toutes les études cas par cas traitées en Ile-de-France, il n'y a pas eu de projet d'aménagement demandant une étude cas par cas sur les communes de Beynes et communes limitrophes en 2018 et 2019.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effet négatif notable sur l'environnement ou sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de procéder à une évaluation environnementale du projet.

En effet, l'impact majeur de ce projet concerne la gestion des eaux de ruissellement. Nous rappelons que celles-ci seront prises en charge par un réseau de noues et qu'elles transiteront par un séparateur d'hydrocarbures.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Délimitation de zone humide pédologique et botanique et inventaire faune flore - Rapport Tauw France n° 1615534LIZ-v01 du 12 juillet 2019.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Beynes

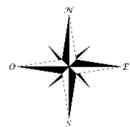
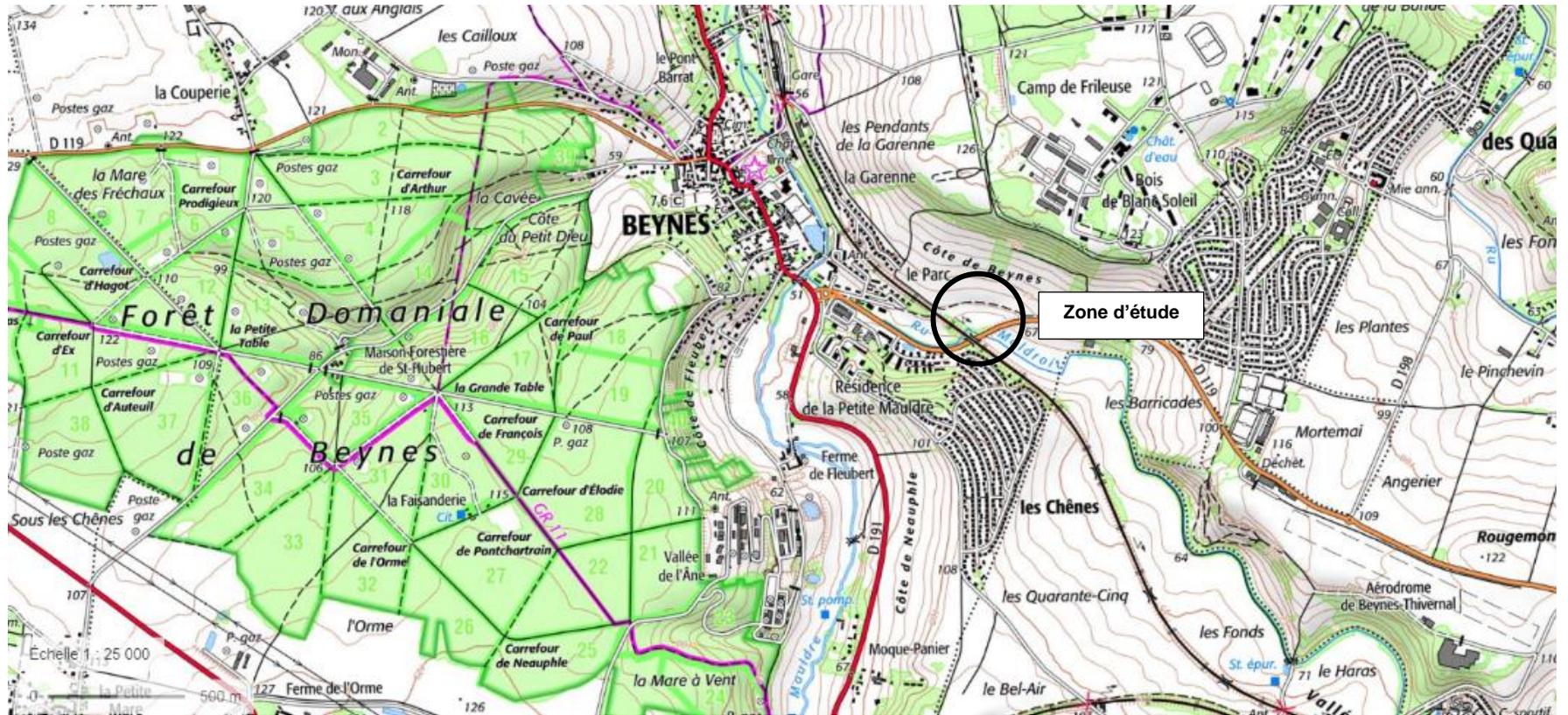
le,

22/07/2019

Signature

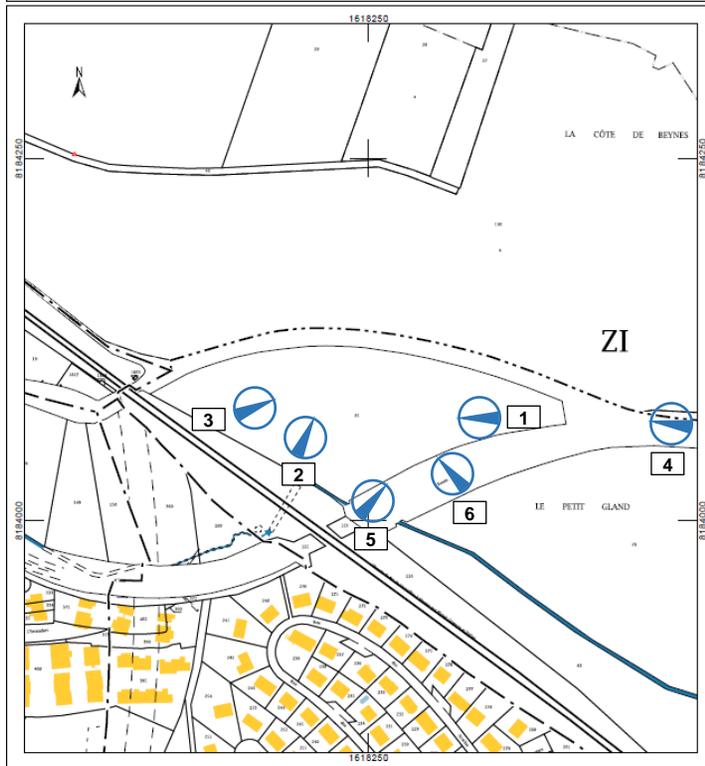
Pour le Maire empêché
Le 1er adjoint
Gilles HOCQUET



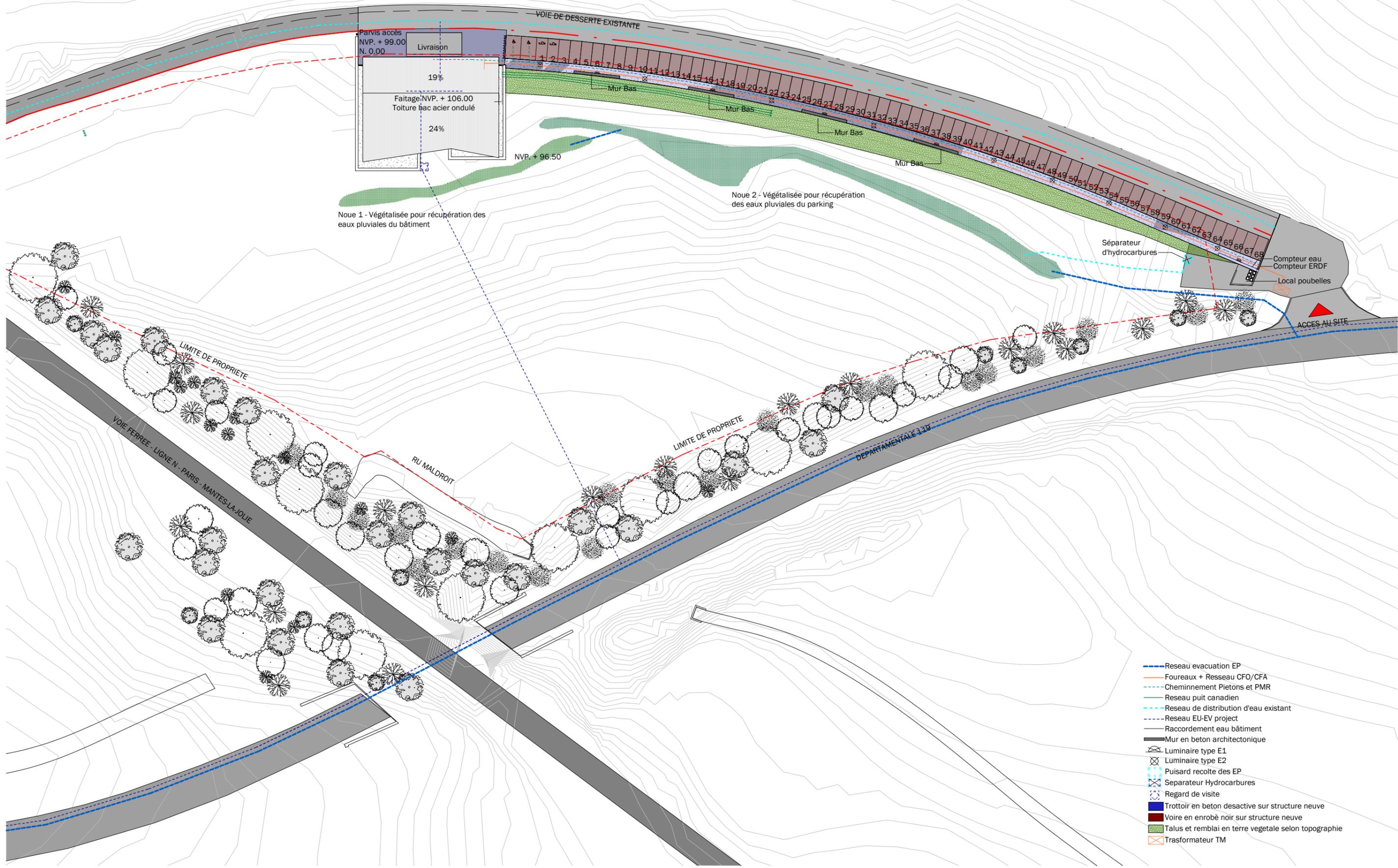


<p>Mairie de Beynes Hôtel de ville, Place du 8 mai 1945 78650 Beynes</p>	<p>Construction de la future salle des fêtes sur la commune de Beynes (78)</p>	<p>1/25 000^{ème} 17 juillet 2019</p>
<p>TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont</p>	<p>Plan de situation Extrait carte IGN au 1/25000^{ème}</p>	<p>Annexe 2</p>

Département : YVELINES Commune : BEYNES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : VERSAILLES - Accueil et délivrance de documents ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h30/16h sauf le mercredi de 8h30/12h 78015 75015 VERSAILLES Tél. 01 30 97 44 52 - fax 01 30 97 45 76 cdff.versailles@dofp.finances.gouv.fr
Section : ZI Feuille : 000 ZI 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2500	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



Mairie de Beynes Hôtel de ville, Place du 8 mai 1945 78650 Beynes	Construction de la future salle des fêtes sur la commune de Beynes (78)	17 juillet 2019
TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont	Photographies du site	Annexe 3





LEGENDE :

	Emprise du projet
	Habitat, fermes, commerces de proximité
	Activités tertiaires, commerces, restaurants,...
	Equipements publics

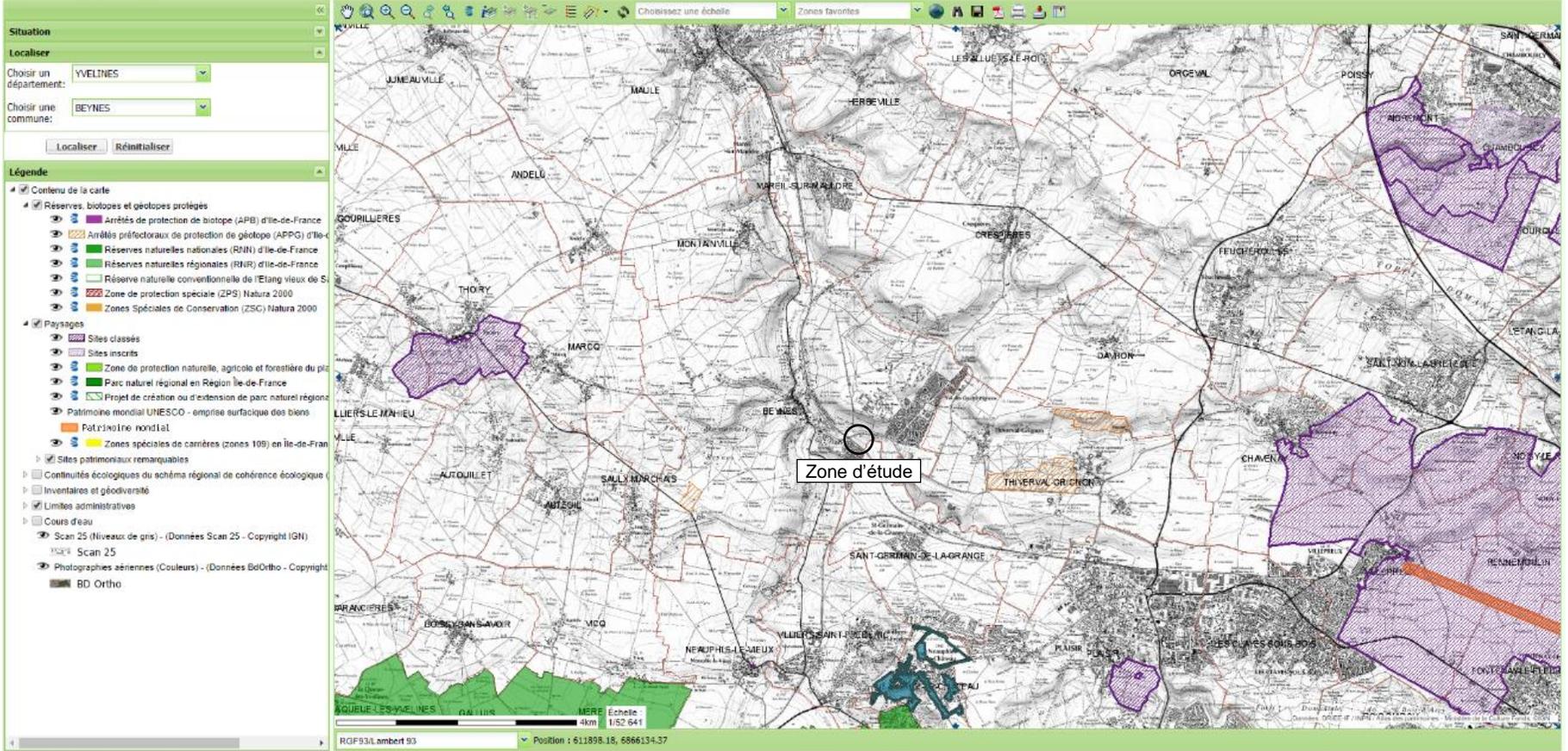
Mairie de Beynes Hôtel de ville, Place du 8 mai 1945 78650 Beynes	Construction de la future salle des fêtes sur la commune de Beynes (78)	1/5 000 ^{ème}
		17 juillet 2019
TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont	Plan des abords du projet	Annexe 5



DRIEE Ile-de-France

Nature, paysages, biodiversité et géodiversité

[Retour aux autres cartes](#)



<p>Mairie de Beynes Hôtel de ville, Place du 8 mai 1945 78650 Beynes</p>	<p>Construction de la future salle des fêtes sur la commune de Beynes (78)</p>	<p>17 juillet 2019</p>
<p>TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont</p>	<p>Localisation des sites Natura 2000 Extrait carte DRIEE Ile-de-France Nature, paysages, biodiversité et géodiversité</p>	<p>Annexe 6</p>